



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 18-2021

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 7 DÉCEMBRE 2021, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement n° 18-2021 : *Règlement sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels.*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre ou sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À LA SARRE
CE 9 DÉCEMBRE 2021

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe